



L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers-sur-Bezonde, légalement convoqués le 04 juillet se sont réunis à la mairie sous la présidence de Yohan Jobet, Maire.

Affichage : 04.07.2024

Sont présents : Yohan Jobet, Philippe Chavaneau, Michel Roux, Bernard Garré, Dominique Bazin, Nicole Berthelot, Marie-Claude Asselin, Magali Gouvernayre, Julie Rivert, Bérengère Montagut, Christian Asselin, Pascale Archenault, Arnaud Toussaint, Patrick Lebrun

Absente excusée : Raluca Alexandrescu

Secrétaire : Bérengère Montagut

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Ordre du jour :

- **Convention instruction droits des sols** : avenant 1 intégration dossiers de demandes de publicité extérieure au service communautaire
- **Information travaux salle**
- **Personnel communal** :
 - **Indemnités IFSE CIA : ajout grade**
 - **Rémunération stagiaire**
- **Devenir peupleraie rte d'Auvilliers**
- **Informations commissions communales et intercommunales**
- **Questions diverses**

1 - Approbation de l'avenant n° 1 de la convention du service instructeur ADS (Application du Droit des Sols) de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gatinais

Monsieur/Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 17 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience, dite « loi climats et résilience », depuis le 1^{er} janvier 2024, la police de la publicité des enseignes et pré-enseignes relève des prérogatives du maire, y compris dans les communes qui ne sont pas régies par un Règlement Local de Publicité (RLP).

Lors de la conférence des maires du 16 avril 2024, les maires ont décidé de conserver la compétence de la police de la publicité mais ont opté pour une instruction communautaire des demandes de publicité extérieure.

Un projet d'avenant de convention définissant les modalités de fonctionnement du service instructeur ADS a été approuvé en conseil communautaire le 28/05/2024.

Proposition de délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- 1) De confier l'instruction des dossiers de demandes de publicité extérieure au service communautaire ;
- 2) D'approuver l'avenant à la convention relative au fonctionnement du service instructeur ADS ;
- 3) D'autoriser Madame/Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2 – Information travaux salle

3 – Personnel communal

A- Régime indemnitaire : adjonction grade attaché, contractuels et montant mini sur IFSE

RIFSEEP avenant n°4/2024

Vu les délibérations du 27 mars 2017 instaurant le RIFSEEP, filière administrative, filière technique
Vu les délibérations du 23 septembre 2019 modifiant les montants annuels de l'IFSE et intégrant quatre nouveaux critères d'attribution du CIA (filière administrative, filière technique),
Vu la délibération du 9 septembre 2021 modifiant les montants de l'IFSE pour les filières administratives et techniques,
Vu la délibération du 19 octobre 2023 instaurant le nouveau grade d'agent de maîtrise,
Considérant la création d'un poste d'attaché et pour permettre le versement du RIFSEEP aux contractuels quel que soit le grade,
Vu l'avis favorable avec réserve du CST en date du 13.06.2024,
Considérant que les montants RIFSEEP sont définis par arrêtés ministériels,
Considérant que les arrêtés ministériels ne font pas apparaître de mini /maxi,
Considérant que le CST avec son avis a suggéré d'inclure dans la décision, la notion de mini-maxi,
Considérant qu'il y a lieu de modifier et instaurer certains montants,
Après avoir entendu ces informations le conseil décide :

- D'ajouter le grade d'attaché pour la filière administrative

- D'accepter le versement du RIFSEEP (IFSE et CIA) aux contractuels au même titre que les fonctionnaires,
- D'instaurer des montants mini pour le IFSE,
- Les autres termes de la délibération instaurant le RIFSEEP 27.03.2017, restent inchangés,
- Dit que les critères instaurés pour l'attribution du CIA par délibération du 23.09.2021 restent inchangés,
- Dit que cette décision prendra effet au 1^{er} juillet 2024,
- Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget.

FILIERE TECHNIQUE

Groupes de FONCTIONS	Montants annuels du RIFSEEP dans la collectivité		
Agent de maitrise	Montants mini maxi IFSE	Montant maximal CIA	Montant maximal annuel (IFSE+CIA)
G1	Mini 8 000.00 € Maxi 9 000.00 €	1 260 €	10 260 €
G2	Mini 5 000.00 € Maxi 6 000.00 €	1 000 €	7 000 €
Adjoints techniques	Montant maximal IFSE	Montant maximal	
G1	Mini : 4 000.00 € Maxi 5 000.00 €	1 260 €	6 260 €
G2	Mini 3 000.00 € Maxi 4 000.00 €	1 000 €	5 000 €

FILIERE ADMINISTRATIVE

Groupes de FONCTIONS	Montants annuels du RIFSEEP dans la collectivité		
Attachés	Montant maximal IFSE	Montant maximal CIA*	Montant maximal annuel (IFSE+CIA)
G1	Mini 12 000.00 € Maxi 14 000.00 €	5 000 €	19 000 €
G2	Mini 10 000.00 € Maxi 11 000.00 €	3 000 €	14 000 €
Rédacteurs	Montant maximal IFSE	Montant maximal CIA*	Montant maximal annuel (IFSE+CIA)
G1	Mini 11 000.00 € Maxi 12 000.00 €	2 380 €	14 380 €
G2	Mini 6 600.00 € Maxi 7 600.00 €	1 260 €	8 860 €
Adjoints administratifs	Montant maximal IFSE	Montant maximal CIA	Montant maximal annuel (IFSE+CIA)
G1	Mini 5 000.00 € Maxi 6 000.00 €	1 260 €	7 260 €
G2	Mini 3 000.00 € Maxi 4 000.00 €	1 000 €	5 000 €

*Le CIA ne peut pas être proratisé en fonction du temps de travail.

A SAVOIR

Remarque qui nous a été faite par le Centre de Gestion lors du passage en CT.

- La Cour des Comptes souligne que les collectivités doivent inscrire à leur BP les sommes maximum qui pourraient être attribuées aux agents soit au vu de cette présente décision la somme de 44000 €, ce qu'aucune commune ne fait.
- La dépense prévue au budget correspond à la somme réellement attribuée et non celle annoncée dans les barèmes.

B- Gratification stagiaire

En date du 01.07.2021 le conseil municipal a acté le fait de verser une gratification à des stagiaires sur des périodes inférieures à 2 mois et actait le montant de la gratification.

Il est proposé aux membres du conseil de faire évoluer la délibération du 01.07.2021, de revaloriser la gratification au vu du plafond horaire de la Sécurité Sociale au 1er janvier 2024 soit 29.00€, gratification 15% de 29.00 soit 4.35 € et d'indiquer que le montant sera réactualisé automatiquement avec la revalorisation du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Après avoir entendu ces informations les membres du conseil décident de compléter la délibération du 01.07.2021 comme suivant :

- Que le montant de la gratification maximum versé aux stagiaires est de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.
- Que la gratification des stagiaires sera établie sur le plafond horaire de la sécurité sociale défini chaque année et qu'à chaque revalorisation du plafond horaire de la sécurité sociale, le montant de la gratification versé par la commune aux stagiaires s'en trouvera revalorisé.

Montant du plafond de la sécurité sociale du 01/01/2024 au 31/12/2024	
Nature du plafond	Plafond
Plafond annuel	46 368 €
Plafond trimestriel	11 592 €
Plafond mensuel (PMSS)	3 864 €
Plafond hebdomadaire	892 €
Plafond journalier	213 €
Plafond horaire	29 €

4 – Devenir peupleraie, route d'Auvilliers

Les peupliers route d'Auvilliers sont arrivés à maturité et ne progressent plus. Il est envisagé leur abattage, pour la vente gain d'environ 1 000 €. Il peut être programmer rapidement une nouvelle plantation avec des essences plus nobles et plus durables.

Intervention possible en septembre 2024

Avant de signer avec le prestataire, un courrier sera fait à tous les riverains pour leur expliquer la démarche. + communication dans prochain tri-pli

5 – Informations commissions intercommunales, communales

Personnel :

1 agent recruté pour un mois, les saisonniers arrivent du 1^{er} juillet au 02 aout.
Le personnel est très apaisé.

Canards

RDV le 12/07 à 17h pour mesurer les distances entre les bassins et les lieux de vie en présence des riverains concernés. Les autres riverains ont été informés.

Autorisation préfectorale accordée le 05.06.2024, reçue en mairie après en avoir fait la demande auprès de la DDPP.

Elections du 30 juin et 7 juillet Remerciements aux élus

BMX :

RDV Club BCCQB 17/07 à 19h, toutes les subventions ont été obtenues, travaux à engager vers juillet 2025, devis à réactualiser.

Défense incendie SDF :

60 m3, + chemin 200 m, devis en cours.

Groupe Gare : lancement du nettoyage

2 séances de travail : dans l'ancien logement à Laurent et à l'étage de la gare.

Les tables et bancs seront stockés dans le logement de Laurent

Départ du Major Le Proux de la Rivière, remplacé par le Cdt Saunier Mickaël

Problème chiens dit dangereux : Suivi du dossier par la gendarmerie de Pannes

Pressoir Mardié : trop encombrant, envoyer un message

Voirie rue de l'Aunoy : subvention obtenue, les travaux seront engagés sur le dernier trimestre 2024.

Bérenghère COMMISSION ANIMATIONS

ANIMATIONS :

- 31/08 : sous le signe des sportifs - 14H30 - visite jardin, marche nordique, badminton, football, à confirmer : tennis - spectacle enfant 16H30 - Horaire des Potziks : 18h30 - pétanque à confirmer - rando à confirmer (entre le spectacle enfant et les Potziks). Communication faite sur le p'tit mag.
- Vœux 2025 : dimanche 5/01 à 11h dehors dans l'école ou au JAT. Si pluie dans la salle non chauffée
- Repas des aînés 2025 : avec les aînés et élus de Beauchamps – revoir la date. ;
- Ateliers déco les 5 et 6/07 : déco concernant les JO (ballons suspendus dans le JAT, vélo devant l'école + bande sur passage piéton aux couleurs des JO (Aml a répondu à cette possibilité et le Département n'a pas donné son accord) et silhouettes sportives - si nous avons le temps

CMJ : réunion le 4/07 à 18h avec le CMJ actuel + élèves intéressés pour futur CMJ

SIRIS :

- 2 recrutements par suite du décès d'un agent.
- Modification des TAP
- Ouverture d'une classe en maternelle qui compte 139 élèves
- 3 départs d'instituteurs de l'école élémentaire et pas de nomination pour l'instant de la décharge de la directrice (petits effectifs - total entre 125 et 128 (départs prévus cet été).

CCCCFG :

- Spectacles choisis dont hors les murs et ceux pour les élèves. Tête d'affiche : la Joconde de Laurent Ruquier après désistement Sansévérino.

Pascale COMMISSION COMMUNICATION

Formation extincteurs : très bien, permet de faire une mise à jour et de se poser quelques questions sur nos équipements.

Arnaud COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

SICTOM :

- Problème de paiement d'intérêts sur emprunts depuis 2006
- Mise en place de composteurs
- Economie sur incinérateur d'Arrabloy

Eau :

- Copil CCCFG : état des lieux
- Devis pour un automate sur la station d'épuration demandé (environ 70 000 €)

Jobert : en attente de la validation de Jobert comme défense incendie

Christian COMMISSION FLEURISSEMENT

Fleurissement : terminé

Vigne : 09/07 à 18h

Charte de l'arbre : adhésion : inventaire à reprendre et à poursuivre lors de nouvelles plantations - obligation de planter au minimum 10 arbres par an

Concours national du potager : visite du jury 29/07

Patrick COMMISSION VOIRIE PATRIMOINE

Restaurant :

- Entretien élec, plomberie, diagnostics, contrôles, effectués, signature bail 04.07.2024
- Ouverture fin juillet (manque de personnel)

Chenil : à installer

Antenne Free : autorisation reçue, attendre 2 mois pour purger les recours

Chalet : voir pour le mettre aux ateliers peut-être avec le chenil

Entretiens haies : prévenir les propriétaires concernés par téléphone ou rencontre plutôt que d'envoyer un courrier. Pour 2025, faire un courrier plus tôt dans la saison afin d'anticiper le problème

Busages :

- Réunion avec le groupe de travail
- Rencontre à programmer avec l'habitant et ses enfants sur place
- Busage bouché par les racines des arbres de la commune,

Philippe COMMISSION CADRE DE VIE

Plan ville : en cours chez IDB : reste à travailler sur les noms des rues

Aire de jeux : contrôle réalisé. Le rapport sera transmis sous peu.

- 1 module vieillissant

Groupe défense incendie : réunion septembre

- Revoir les priorités
- Inventorier les étangs et voir pour les rendre conformes

Sentier de la rose : mise à jour de la carte : rdv le 16/07 à 14h

Matériels : confidentiels, derniers panneaux d'affichage et poubelle à Jobert posés

Fuite d'eau chemin de Ruperfond

6 – Questions diverses

Christian :

- pose de la passerelle à Jobert le 12/07
- Concours maisons fleuries 2024 : inscription avant le 15/07. Refaire une relance de dernière minute

Bernard : Les panneaux d'entrée de ville sont toujours à l'envers (revoir avec les jeunes agriculteurs s'ils peuvent les remettre à l'endroit).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.

Le Président
Yohan JOBET

La secrétaire
Bérengère MONTAGUT